

ON S'ABONNE
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE:
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES
 50 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.
 Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.				Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances	
DATE	JOURS.	FÊTE.	POIRES.	DESIGNATION DES ROUTES.		DÉSIGNATION DES ROUTES.		Arrivée des Courriers	
24	Diman	se Emilienne.		Gramat, Rodes, Labastide, Lacapelle.	7 h. s.	Assier, Lauzès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Rodes, Cabrerets.	6 h. s.	6 h. 45 s.	
25	Lundi.	NATIV. de N. S. Lalbenque, Martel.		Valence-d'Agén, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	Gourdon, Catus, Sarlat.	5 h. 30 s.	6 h. 45 s.	
26	Mardi.	St Etienne.		Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, dé- partements du centre.	9 h. m.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals.	6 h. 00 s.	6 h. 45 s.	
27	Mercredi.	St Jean ap. et év. Cazals, Puybrun.		Montauban, Caussade Toulouse.	7 h. s.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzoch, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	2 h. 30 m.	8 h. matin.	

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

PRIMES GRATUITES

Offertes par le Journal du Lot à ses abonnés.

1° ÉTUDES HISTORIQUES SUR LE QUERCY
 1^{re} SÉRIE — L'ÉGLISE DE CAHORS,
 Brochure grand in-8°,
 Par M. Emile DUFOUR, Avocat.

2° CESARI TORNEO
 Episode de l'histoire du Quercy, au xiv^e siècle,
 Dédié à Mme de Pebeyre,
 Par M. BERTRANDY
 Inspecteur général des archives.
 Beau vol. grand in-18, vendu en librairie 3 francs.
 Envoyer 40 centimes pour le recevoir franco.

Déjà publié en feuilleton dans le Journal du Lot,
 ce roman historique a obtenu un très-grand succès.
 D'une lecture facile et émouvante, *Cesari Torneo* est
 le plus intéressant livre d'étranges que nous puis-
 sions offrir à nos nouveaux abonnés.

MM. nos abonnés nouveaux ou réabonnés pour un
 an, d'ici au 15 janvier 1866, ne pourront prendre
 qu'un seul de ces deux ouvrages.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 18 décembre.	68 30	97 75
Du 19.....	68 20	97 70
Du 20.....	68 45	97 75

Cahors, le 20 Décembre 1865.

BULLETIN

Les funérailles du roi Léopold, qui ont eu lieu le 16, ont été des plus imposantes. Tout le palais était orné de tentures noires parsemées de lions en or. Le nombre des lampes funéraires était immense.

Léopold II est arrivé à la chapelle ardente, à dix heures et demie. Il avait à sa droite le roi de Portugal et il était suivi du comte de Flandre, du prince de Galles, qui portait le costume de feld-maréchal anglais, du prince royal de Prusse et de l'archiduc Joseph.

Venaient ensuite le prince de Hesse, le prince Arthur, portant le costume des hyghlanders, et plusieurs autres grands personnages.

Le cortège s'est mis en marche à quatre heures précises. Le char, trainé par huit chevaux, était suivi d'une foule immense, silencieuse et recueillie. Les rues, les fenêtres et les toits des quartiers où devait passer le cortège, étaient encombrés de monde, tous les magasins étaient fermés.

Le cortège funèbre est arrivé à deux heures et demie, à Laeken. Léopold II s'est placé dans le temple, devant le sarcophage. Après les chants et les oraisons funèbres, le cercueil a été déposé dans le caveau royal, à côté du cercueil de la reine. Le roi a donné 25.000 fr. au bourgmestre de Bruxelles pour être distribués aux pauvres.

Le roi Léopold II et la reine ont fait leur entrée dans la capitale, le 17 décembre, à une heure de l'après-midi, au milieu d'un grand enthousiasme. Le roi a prêté, devant la chambre, serment à la Constitution. Dans le discours qu'il a prononcé, Léopold II a promis d'imiter l'exem-

PRIMES EXCEPTIONNELLES

LES PLUS BEAUX LIVRES

de Bibliothèque

La Révolution Française
 Par Jules Janin, 2 vol.

La Russie
 Par Pjotre Artamoff, 2 vol.

Les Reines du Monde
 Par nos principaux écrivains, 4 vol.

Les Galeries de l'Europe
 Par Jean Armgand, 2 vol.

Ces splendides volumes, format Royal, in-4°, reliure de grand luxe, dos maroquin du Levant, plaques or fin, tranches dorées, gardes en moire, sont ornés chacun de plus de 300 magnifiques gravures, par nos premiers artistes.

Le prix de chaque volume en librairie est de 85 fr.
 Prix : dans nos bureaux, **32 fr.** le volume, pour nos abonnés seulement.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 20 décembre 1865.

28

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR
 LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre XIII.

— Vous ne m'avez compris ni l'un ni l'autre, dit Charlet avec un sourire triste. Ce n'est pas devant le monde que je rougis, — je sais bien que le travail n'a jamais déshonoré personne, — c'est devant moi-même. En prenant une femme, j'ai contracté l'engagement de la nourrir. C'est à moi, non pas à elle, de subvenir à nos besoins. Je m'étais promis de lui épargner tous les soucis mesquins de la vie. Je voulais la voir toujours heureuse, toujours tranquille, toujours ignorante de ces choses froides et tyranniques, les questions d'argent, qui coupent les ailes à l'imagination et nous vieillissent, nous autres hommes, avant la trentième année. Aussi la honte m'accable quand je songe qu'elle prend mon rôle et travaille pour moi.

— Ami, répondit-elle en s'approchant de lui avec vivacité, et lui passant une main sur le front pour en effacer les plis, si ce travail me coûtait de grands efforts, tu pourrais t'en affliger. Mais dessiner ou peindre à toujours été pour moi un plaisir. Laisse donc à ma vanité la petite satisfaction de croire que je suis utile à quelque chose. Cela ne change rien dans ma vie ; je m'amuse à cultiver un art ; je continue, et j'ai, en outre, l'orgueil et le contentement tout nouveaux de porter une petite part de la charge qui pesait jusqu'à présent sur toi seul. Que le souci du pain quotidien soit commun entre nous comme tout le reste. Mon bonheur en sera plus complet, je te le jure.

— Vous n'êtes pas moins fiers ni moins dévoués l'un que l'autre ! s'écria le duc. Allons, Etienne, cède aux vœux légitimes de Mme Charlet. Du courage et de la persévérance ! Promets-nous de refuser catégoriquement l'offre d'une place quelconque.

— C'est entendu, dit Charlet, en lui serrant la main avec effusion.

— Et de ne plus t'inquiéter de ce que deviennent mes aquarelles, ajouta gaiement Amélie :

— Je le promets.

Le duc sortit de chez Etienne en proie à des impressions contraires. C'était un spectacle bien fait pour élever et fortifier l'âme que celui de ces jeunes époux si simplement et si noblement courageux, trouvant, au milieu des épreuves, le bonheur dans leur amour et leur dévouement mutuels, et aussi dans le témoignage de leur conscience. Mais, comparait-il leur sort au sien, Raymond s'attristait malgré lui. Connaîtrait-il jamais leur paisible contentement ? Clotilde

ple de son père. « Né en Belgique, a-t-il dit, il maintiendra intactes l'indépendance de la patrie et les libertés nationales. » Les acclamations les plus enthousiastes ont accueilli les paroles royales.

Il n'est pas tout-à-fait exact, dit l'*Observer de Londres*, que l'Espagne ait accepté l'arbitrage de l'Angleterre non plus que la médiation d'une autre puissance. La France et l'Angleterre cherchent, de concert, la base d'une entente compatible avec l'honneur et les intérêts des deux parties, et comme l'amiral Pareja n'a encore bombardé aucun fort du Chili, on peut espérer que le différend pourra s'arranger.

L'*Evening Star* affirme, de son côté, que la médiation de l'Angleterre a été acceptée par l'Espagne, et il y a tout lieu de croire que l'Espagne est tout-à-fait disposée à s'en tenir aux propositions que l'Angleterre pourra suggérer comme moyens d'arriver à la conclusion amicale de cette malheureuse querelle.

Les nouvelles d'Irlande sont mauvaises. La commission chargée de juger les Fénians à Cork a commencé ses délibérations. Il règne en ville une certaine agitation. On sait que c'était le quartier général de la conspiration. La garnison ordinaire a été renforcée de 4,000 hommes. Quelques canonnières stationnent dans le port. Des menaces effrayantes sont adressées aux jurés dans des lettres anonymes. Il sera heureux pour le Gouvernement d'échapper à une collision.

A Rome, sévit une crise monétaire fort embarrassante pour le gouvernement pontifical. L'argent, appelé au dehors par les besoins de l'importation, que ne vient pas contre-balancer une exportation correspondante, s'en va et ne revient plus. Les billets de la banque romaine se déprécient de jour en jour : de là des demandes croissantes de remboursement, auxquelles cet établissement ne peut suffire. Les gouvernants romains ont beau édicter des lois sévères contre l'agio ; la spéculation continue, la panique s'accroît, et le public se plaint amèrement. En même

temps, le brigandage ne diminue pas. Les dernières nouvelles portent, au contraire, de récentes rencontres qui ont eu de la gravité. Nous donnons plus loin les détails de ces engagements.

Le conseil d'Etat espagnol a approuvé le rapport de la Commission, condamnant les évêques qui ont protesté contre la reconnaissance du royaume d'Italie.

Les nouvelles d'Algérie nous apportent de nouveaux faits d'armes de notre compatriote, le colonel de Colomb. Cet officier supérieur, vient encore de donner, une fois de plus des preuves de sa bravoure et de son habileté stratégique. Renforcé par les hommes récemment soumis, il a surpris deux fois l'ennemi dans le pays des Dunes. Il a battu la grande tribu des Trafis, cherchant vainement un refuge dans le Sahara.

La correspondance générale de Vienne annonce que le traité de commerce entre l'Angleterre et l'Autriche a été signé aujourd'hui. Une convention particulière sera conclue sur les droits d'auteur, les œuvres littéraires et les œuvres d'art. La durée du traité est fixée à dix ans.

La même correspondance ajoute :

Il y a déjà longtemps que nous avons eu occasion de démentir de la manière la plus catégorique des rumeurs répandues avec intention sur de prétendus envois de troupes au Mexique qui auraient été accordés par l'Autriche et sur des stipulations relatives à ses envois.

Des rumeurs semblables se propagent de nouveau et la manière dont elles sont exploitées contre l'Autriche, nous oblige à revenir sur ce sujet pour assurer de nouveau, de la manière la plus positive, que ces bruits ne sont absolument que des inventions faites à dessein. Ce qu'il y a de vrai dans toute cette affaire se réduit au projet de permettre à des hommes qui ont accompli leur service militaire en Autriche, et à ceux-là seulement, de s'enrôler au service du Mexique de la même manière et aux mêmes conditions que les premiers volontaires austro-mexicains. Le but de ces nouveaux enrôlements consisterait

moins prodigue ? Quoi qu'il en soit, quelques-unes des femmes du faubourg Saint-Germain auxquelles Clotilde fut présentée eurent le talent de lui faire sentir, d'une façon très-blessante au fond, quoique irréprochable dans la forme, qu'elles ne la considéraient point comme leur égale et qu'en l'admettant dans leur monde elles faisaient une concession à la famille d'Armentière. La plupart, à l'exemple de la duchesse, tinrent leurs salons fermés au capitaliste et à sa fille.

Les femmes de la chaussée d'Antin se vengèrent d'une façon plus spirituelle parfois, mais non moins malveillante. Elles montrèrent à la future duchesse un respect ironique, une feinte humilité auxquels il n'y avait rien à opposer, mais dont l'intention perfide ne pouvait échapper à celle qui en était l'objet. On semblait lui dire : « Vous n'êtes plus des nôtres, vous nous avez dédaignés, nous ne sommes plus dignes de vous traiter en égale. »

Mais les blessures qu'elle reçut de ce côté-là n'étaient pour elle que des piqûres d'épingle au prix des coups douloureux que lui portait le dédain de la vieille noblesse. M. Erneville était mille fois plus sensible à cette ironie du quartier de la finance, avec lequel il avait eu jusque là d'excellents rapports. Quant à elle, peu lui importait l'opinion d'une sphère où elle n'aurait bientôt plus à se mouvoir. Si le noble faubourg lui eût ouvert les bras, elle ne se fût certes pas retournée pour donner un coup d'œil de regret à ce qu'elle laissait derrière elle.

Dîners, bals, soirées de musique se succédaient pourtant chez M. Erneville. Il espérait toujours éblouir, forcer l'admiration, imposer silence aux rail-

exclusivement, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, à fournir des compléments destinés à combler les nombreux vides dans le corps des volontaires autrichiens au service du Mexique. Les enrôlés prêtent, à l'instar de ceux engagés en 1864, le serment du drapeau à l'empereur du Mexique et s'obligent à le servir pendant six ans. Leur drapeau n'est pas celui de l'Autriche, mais celui du Mexique, et l'Autriche, comme puissance, n'est nullement engagée par eux ni pour eux. Il est aussi parfaitement faux de porter, comme l'a fait un journal français, le nombre des enrôlés à 10,000 hommes; les nouveaux engagements en Autriche, pour le Mexique, dont il est question, ne dépasseraient, dans aucun cas, le chiffre de 2,000 hommes par an. En prenant à tâche de rectifier ainsi la véritable situation des choses, nous ajouterons qu'il n'a pas encore été pris de décision obligatoire relative à cette affaire, mais que les négociations sont pendantes. Il est probable qu'elles aboutiront à une convention supplémentaire, à celle conclue l'année dernière, dont le but principal serait de sauvegarder, autant que possible, les droits des enrôlés qui restent sujets autrichiens.

Des avis d'Athènes, du 11, annoncent que le ministère grec ayant proposé la prorogation de la Chambre, cette proposition avait été rejetée, le 8 décembre, par 84 voix contre 70. A la suite de ce vote, la ministère avait donné sa démission et un nouveau cabinet avait été formé le 10.

Une dépêche des Antilles annonce que l'empereur Souloque vient de vendre les propriétés qu'il possédait à la Jamaïque, pour se retirer à Saint-Thomas et y vivre dans la retraite.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Belgique.

Bruxelles, 17 décembre.

Ce matin, la reine, en grand deuil, a précédé le roi dans une voiture attelée de six chevaux. Le roi a suivi la reine quelques minutes après.

Sa Majesté a reçu les félicitations du Bourgmestre de Laeken et lui a fait une réponse des plus bienveillantes.

Le roi est ensuite monté à cheval, accompagné du comte de Flandre et de l'archiduc Joseph.

Sur toute la route, leurs Majestés ont été l'objet d'acclamations enthousiastes.

Le roi, portant l'uniforme de lieutenant général de l'armée belge et le grand cordon de l'ordre de Léopold, est arrivé à midi, à la Chambre, où il a été chaleureusement accueilli.

Le roi, tête nue et la main étendue, a prononcé d'une voix forte le serment constitutionnel.

Des acclamations enthousiastes ont suivi cet acte.

Sa Majesté a ensuite prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

La Belgique a, comme moi, perdu un père. L'hommage si unanime que la nation rend à sa mémoire répond dignement aux sentiments qu'il lui a voués pendant sa vie.

Je suis aussi touché que reconnaissant. L'Europe elle-même n'est pas restée indifférente à ce deuil. Les souverains et les princes étrangers ont voulu prendre part aux derniers honneurs que nous rendons à celui qu'ils ont placé si haut dans leur confiance et dans leur amitié. En mon nom et au nom de la Belgique, je les en remercie. Succédant aujourd'hui à un père si honoré de son vivant, si regretté après sa mort, mon premier engagement devant les élus de la nation, est de suivre religieusement les préceptes et les exemples que sa sagesse m'a légués; de ne jamais oublier quels

devoirs m'impose ce précieux héritage. Si je ne promets à la Belgique ni un grand règne comme celui qui a fondé son indépendance, ni un grand roi comme celui que nous pleurons, je lui promets du moins un roi belge de cœur et d'âme dont la vie entière leur appartient. Premier roi des Belges à qui la Belgique ait donné le jour, je me suis depuis mon enfance associé à toutes les patriotiques émotions de mon pays. Comme lui, j'ai suivi avec bonheur ce développement national qui féconde dans son sein toutes les sources de force et de prospérité. Comme lui, j'aime ces grandes institutions qui garantissent l'ordre en même temps que la liberté, et sont la base la plus solide du trône. Dans ma pensée, l'avenir de la Belgique s'est toujours confondu avec le mien, et toujours je l'ai considéré avec cette confiance qu'inspire le droit d'une nation libre, honnête et courageuse qui veut son indépendance, qui a su la conquérir et s'en montrer digne, qui saura la garder.

Je n'ai point oublié, messieurs, les marques de bienveillance que j'ai reçues à l'époque de ma majorité, quand je suis venu m'associer à vos travaux législatifs et, quelques mois après, lors de mon mariage avec une princesse qui partage tous mes sentiments pour le pays et les inspire à nos enfants. Il m'a été doux de reconnaître dans ses manifestations spontanées, l'accord unanime des populations. De mon côté, je n'ai jamais fait de distinction entre les Belges, tous dévoués à leur patrie. Je les confonds dans une affection commune.

Ma mission constitutionnelle me range en dehors des luttes d'opinion. Laissant au pays lui-même à décider entre elles, je désire vivement que leurs dissidences soient toujours tempérées par cet esprit de fraternité nationale qui réunit en ce moment, autour du même drapeau, tous les enfants de la famille belge.

Messieurs, pendant les trente-cinq dernières années, la Belgique a vu s'accomplir des choses qui, dans un pays de l'étendue de notre ont rarement été réalisées par une seule génération, mais l'édifice dont le congrès a jeté les fondements peut s'élever et s'élevera encore. Mon sympathique concours est assuré à tous ceux qui dévoueront à cette œuvre leur intelligence et leur travail.

C'est en persistant dans cette voie d'activité et de sage progrès que la Belgique affermira de plus en plus ses institutions au dedans, et qu'au dehors elle conservera cette estime dont les puissances garantes de son indépendance et les autres états étrangers n'ont cessé de lui donner et lui renouvellent, aujourd'hui encore, le bienveillant témoignage. En montant sur le trône, mon père disait aux Belges : Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux. Ces paroles que son règne entier a justifiées, je ne crains pas de les répéter en mon nom.

Dieu a daigné exaucer le vœu qu'elles expriment. Puisse-t-il l'entendre encore aujourd'hui, me rendre encore aujourd'hui, le digne successeur de mon père, et, je le lui demande du fond de mon âme, continuer à protéger notre chère Belgique.

Les plus vifs applaudissements ont éclaté à la suite de ce discours.

La Reine a présenté son fils. Aux cris de Vive le Roi ! Vive la Reine ! se sont mêlés alors des cris de Vive le comte de Hainaut !

Cesoir il sera donné lecture au Sénat et à la Chambre des députés des projets d'Adresse. Le texte de ces documents est inconnu, mais on sait que le sentiment dominant est celui de la concorde.

La ville est pavoisée. Les maisons sont splendide-ment décorées.

On prépare pour ce soir de grandes illuminations.

Bruxelles, 18 décembre.

Un *Te Deum* a été chanté à midi, à Sainte-Gudule, pour l'inauguration du nouveau règne. La foule était immense. Elle a fait un accueil enthousiaste au Roi qui est entré par l'escalier d'honneur et a été reçu à la porte de l'église par le corps de l'épiscopat belge. S. M. a répondu avec bienveillance à l'allocution qui lui a été adressée.

Le roi était accompagné du comte de Flandre et des princes étrangers. La reine n'a pas assisté à la cérémonie qui était terminée à une heure.

Dans le monde de la politique et des affaires, le discours par lequel le roi Léopold II a inauguré sa prise de possession du trône belge, a produit une excellente impression. On félicite le jeune souverain d'avoir gardé une modération impartiale dans l'expression de ses sentiments sur les partis qui divisent

une conduite toute différente de celle qui s'était laissée imposer par sa fille. Lancé dans cette voie, il l'avait un moment suivie avec ardeur; les fumées de l'orgueil lui étaient montées au cerveau; il avait cru, ou s'était efforcé de croire, qu'il est beau de frayer avec la grande noblesse. Mais l'illusion avait peu duré. Déjà revenu de son ivresse, il la regrettait, et l'étalage qu'il continuait de faire de son immense fortune et de quelques hautes relations lui pesait maintenant et lui donnait comme une sorte de honte de lui-même.

Clotilde souffrait beaucoup plus encore. Maintes fois, en rentrant d'un bal, elle jura que c'était le dernier. Mais toujours l'orgueil, qui lui dictait ce serment, le lui faisait rétracter bientôt. Elle ne voulait pas avoir l'air de s'avouer vaincue. Et elle continuait de briller dans les salons, la rage au cœur et le sourire aux lèvres. Son humeur devenait fantasque; c'étaient tour à tour des accès de colère, des heures d'abattement, puis des éclats de gaieté nerveuse et forcée, des diatribes violentes contre des préjugés absurdes et impitoyables et de sanglants sarcasmes qui ne ménageaient personne et qui plus d'une fois blessèrent le duc dans ses affections de famille et dans son respect pour certaines traditions, certains grands souvenirs de la noblesse. Il assista en outre à quelques scènes tantôt pénibles, tantôt ridicules. M. Erneville, emporté par le regret et le repentir, se laissait aller de temps à autre à reprocher à Clotilde la sottise qu'ils avaient faite en commun. Clotilde répliquait, se fâchant, pleurant, se plaignait qu'on s'en prit à elle quand elle était déjà trop punie, et le père idolâtre finissait toujours par croire

le royaume; on ne lui sait pas moins gré, dans l'intérêt du pays qu'il est appelé à gouverner, de ses déclarations libérales et indépendantes. Les applaudissements qui ont accueilli les paroles du roi, témoignent d'un patriotique dévouement à la chose publique.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

On lit dans le *Moniteur*:

« Les dernières nouvelles de l'Algérie portent la date du 12 décembre et rendent compte au ministre de la guerre des succès obtenus par les colonnes de Géryville et de Laghouat, à la poursuite des tribus attachées encore à la cause de Si-Lala.

« Le 29 novembre, le colonel de Colomb, après avoir rallié les goums des Hamians Gharabas, nouvellement soumis, a descendu l'Oued-Namouf, et, par quatre marches rapides suivies d'une marche de nuit, est arrivé jusqu'à El-Aizedj, près la frontière du Maroc et à cent lieues au sud de Géryville; c'est le commencement de la région des dunes de sable. Les masses des populations insurgées s'y trouvaient aculées; des douars entiers ont été surpris et enlevés; la plus grande partie de la puissante tribu des Trafis est entre nos mains avec ses troupeaux.

« En faisant connaître ce résultat important, le général de Ladmiraute ajoute que cette poursuite aussi audacieuse qu'habilement dirigée a produit le plus grand effet. Les populations, voyant que les régions sahariennes ne pouvaient plus leur servir de refuge, se sont rendues à merci et ont imploré leur pardon.

« A la même date, la colonne de Laghouat, qui s'était portée à Sid-el-Hadj-ed-Din, atteignait une fraction considérable des Oulad-ziad à El-Diéga.

« La démoralisation s'est mise dans les Oulad-Sidi-Cheikh; nos opérations se poursuivent jusqu'à ce que les insurgés aient été châtiés.

« Le choléra a complètement cessé à Alger et dans la banlieue; il ne s'est manifesté à Oran que par des cas isolés qui ont entièrement disparu, il en est à peu près de même parmi les populations arabes des environs de Constantine. Nos troupes en dehors d'Alger et nos centres européens n'ont jamais été atteints sur aucun point de l'Algérie. »

M. Johnson a cru devoir poser dans son message écrit M. Marie-Martin dans le *Constitutionnel* à l'égard des nations étrangères une règle à laquelle aucun des gouvernements éclairés de l'Europe ne refusera de souscrire. Il a déclaré, comme l'ont fait la plupart de ses prédécesseurs, vouloir maintenir la politique traditionnelle des États-Unis, qui consiste à ne jamais s'immiscer dans les affaires intérieures des nations européennes, et il a demandé que, de leur côté, les nations européennes observent une conduite pareille à l'égard de l'Union américaine. « Les États-Unis a-t-il ajouté, considéreraient comme une grande calamité pour eux-mêmes et pour la paix du monde, qu'une puissance européenne mit le peuple américain dans la nécessité de défendre ses institutions contre l'intervention étrangère. » Ce passage a été écrit sans doute dans le seul but de donner quelque satisfaction à cette partie exaltée du public américain qui puise ses notions politiques dans les journaux qui vivent des rumeurs à sensation. Nous chercherions

qu'il avait tort et par demander pour ainsi dire pardon.

Tout cela n'était guère flatteur pour M. d'Armentière. Il se souvenait alors, avec un étrange sentiment d'amertume, du temps où Clotilde, répondant aux objections de son père qui lui prédisait des déceptions et des chagrins, déclarait avec enthousiasme qu'elle serait heureuse de souffrir pour son amour. Mais il était trop fier pour le lui rappeler à elle. D'ailleurs en avait-il le droit? Pouvait-il en conscience, prétendre que le bonheur de s'aimer et la certitude de s'appartenir bientôt devaient le consoler de tout? Non, car, en s'interrogeant bien, il était forcé de s'avouer que cet amour et ce bonheur ne le rendaient pas non plus invulnérable. Il se trouvait avec étonnement beaucoup plus sensible qu'il ne l'aurait cru aux mesquines vengeances du monde. Il cherchait encore à se persuader qu'il n'en souffrait que pour Clotilde; mais il n'y parvenait qu'à demi, jusqu'au jour où ses réflexions aboutirent à cette conclusion désolante: Ni elle ni moi, nous n'aimons assez pour nous oublier complètement l'un pour l'autre. Et il ajouta involontairement: « Blanche, te voilà vengée! »

Que devenait-elle, notre aimable Blanche? Était-elle du nombre de ceux qui font expier à Clotilde sa beauté, sa richesse et son ambition? Oh! non, vous ne le croyez pas. La mensuétude de son âme et la dignité de son caractère s'y opposaient également. Quand le hasard la rapprocha de M^{lle} Erneville, elle fut toujours pleine de convenance et d'égards. Sans son extrême timidité et le peu d'encouragement qu'elle rencontrait, elle eût été jusqu'à

en vain, en effet, à découvrir laquelle des nations européennes peut jamais avoir conçu la pensée d'intervenir dans les affaires intérieures des États-Unis. Nous n'en connaissons aucune contre laquelle les citoyens américains puissent être appelés un jour à défendre leurs institutions.

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Vignault:

« Le message du président Johnson est habile et modéré dans la forme. M. Johnson se met en garde, mais il ne charge pas son adversaire. Il en dit assez dans son discours pour lui permettre, à un moment donné, d'intervenir dans les questions américaines, pas assez pour donner aux puissances européennes le droit de se dire menacées. La théorie de M. Mourou reste encore une théorie. Peut-être avec un peu de réflexion, la situation semblerait-elle moins rassurante. Le calme du message n'aurait-il pas son explication dans les pourparlers démentis, nous le savons, mais dont plusieurs journaux persistent à affirmer l'existence? Johnson peut savoir que l'intention du gouvernement français est de préparer l'évacuation du Mexique; il peut prévoir que, dans un délai donné, nos troupes seront rapatriées; comment n'aurait-il pas la patience dont la turbulente Italie lui donne l'exemple? Menacer aujourd'hui serait de la dernière imprudence; ce serait retarder indéfiniment notre départ. Il est plus sage de s'en tenir à des généralités peu compromettantes, à ces déclarations de principes qui n'engagent à rien, quitte à tirer les conclusions plus tard, en tête-à-tête avec l'Empereur Maximilien et l'armée mexicaine. Le président Johnson a dû penser à cela, et voilà pourquoi son message ne nous rassure qu'à moitié. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, le 19 décembre.

Le retour de l'Empereur à Paris est, cette année, comme les précédentes, un signal de reprise des préoccupations politiques. Beaucoup de sénateurs et de députés ont devancé le jour de l'an pour rentrer dans la capitale. Ils se réunissent fréquemment au Luxembourg et au Palais Bourbon. Les informations qu'ils échangent sur l'esprit des populations et la marche des affaires sont de tout point favorables. L'opinion se montre très-satisfaite des vues pacifiques et des actes économiques du gouvernement de l'Empereur. Les réceptions s'ouvriront cette semaine chez M. Troplong et chez M. Walewski.

— Avant hier a eu lieu aux Tuileries le mariage de la princesse Murat avec le duc de Mouchy. Après l'acte civil, dressé à l'hôtel du prince Lucien Murat, avenue Montaigne, les époux ont été conduits en voiture à six chevaux, à la chapelle impériale où la bénédiction nuptiale leur a été donnée par Mgr l'Archevêque de Paris. Un déjeuner d'apparat a eu lieu ensuite au palais. Le Duc et la Duchesse sont partis dans l'après-midi pour Mouchy-le-Castel. Ils reviendront à Paris pour les fêtes du jour de l'an.

S. A. la princesse Murat et M. le duc de Mouchy viennent de faire remettre au Maire du 8^e arrondissement, président du bureau de bienfaisance, une somme de 3,000 fr à titre de don en faveur des indigents.

— Il paraît décidé que l'ouverture de la session de 1865 aura lieu le lundi, 15 janvier.

la prévenance. Elle avait tout pardonné, elle comprenait trop bien l'amour pour ne pas être indulgente envers celui de Raymond et de Clotilde. Elle compatissait aux ennuis de sa rivale, et, plus d'une fois, elle la défendit chaudement contre le persiflage et les insinuations malveillantes. Mais les dispositions de M^{lle} Erneville étaient tout autres. Clotilde ne pouvait croire que cette générosité fût sincère; elle y voyait une insultante pitié, et, à deux reprises, elle accueillit si froidement, si sèchement même quelques paroles affables de M^{lle} de Vignolle, que celle-ci, froissée et déçue, résolut de ne plus s'occuper d'elle.

Du reste, ces rencontres devinrent de plus en plus rares, puis cessèrent tout à fait. Vers la fin de l'hiver, Blanche parut renoncer aux plaisirs; on ne la vit plus nulle part. Les uns attribuaient sa retraite à son prochain mariage, les autres la disaient malade. Hélas! ces derniers avaient raison. Sous le coup des émotions douloureuses qu'elle avait ressenties et ressentait encore chaque jour, sa frêle santé s'altérait profondément. Elle luttait contre les souffrances physiques, comme elle avait lutté contre les souffrances morales. Mais il vint un jour où la nature triompha. Au sortir d'un bal où elle avait fait pour danser des efforts inouïs, elle eut un accès de fièvre, et le médecin appelé auprès d'elle interdit rigoureusement toute fatigue et toute agitation. Elle ne demandait pas mieux que d'être dispensée de cette vie mondaine; elle obéit avec joie.

(La suite au prochain numéro.)

Le discours de l'Empereur contiendra, dit-on, un paragraphe spécial en réponse au message du président des Etats-Unis.

— Le conseil des maréchaux a terminé hier, samedi, la session qu'il consacre tous les ans au classement des promotions dans les hauts grades de l'armée.

— Indépendamment du Congrès viticole qui inaugure, aujourd'hui même, ses séances à Paris, et auquel assisteront un grand nombre de propriétaires du Bordelais, de la Bourgogne, etc., une autre réunion du même genre se tiendra, dans les derniers jours du mois, à Genève.

— Un journal russe annonce que le gouvernement élabore un projet ayant pour but de relier la mer Noire avec la mer Baltique, en passant par le centre de l'Allemagne, traversant le royaume de Pologne et touchant à Odessa.

— On dit que le chef féénien Stephen est à Paris.

— En ce moment M. Victor Hugo souffre d'une maladie des yeux qui est assez grave pour l'empêcher de lire et d'écrire. Le premier volume des *Travailleurs de la Mer*, est seul terminé. L'apparition de l'ouvrage, primitivement annoncé pour le mois de janvier prochain, se trouve donc ajournée.

— Il est question d'établir un chemin de fer dans Paris, à l'instar de ceux qui existent à Londres; ce chemin partirait de Bercy et suivrait le quai. Si ce projet est suivi de réussite, on organisera deux autres lignes: une sur les boulevards, l'autre de la Bastille à la place de la Concorde.

— C'est, dit-on, un cocher de fiacre qui a gagné le lot de 150,000 fr. au dernier tirage des obligations de la ville de Paris.

Pour extrait: A. LAYTOU

Extérieur.

ITALIE.

Suppression des corporations religieuses.

On écrit de Florence, le 13 décembre.
« Hier le général de Lamarmora a déposé sur la tribune le livre vert; recueil de presque tous les documents relatifs aux négociations engagées par le ministère des affaires étrangères depuis le mois d'octobre de l'an dernier.

» M. Sella, ministre des finances, a demandé l'urgence pour l'exercice provisoire du budget de 1866, dans la limite d'un trimestre. La Chambre a approuvé l'urgence. Le ministre a promis pour aujourd'hui un Exposé financier. Cette communication est impatiemment attendue; elle donnera la vraie mesure de la vitalité du cabinet actuel.

» Enfin, le ministre de la justice, M. Paolo Cortese, a déposé le projet de loi sur les biens ecclésiastiques et les corporations religieuses, en demandant aussi l'urgence. Ce projet propose la suppression de toutes les corporations religieuses, qu'elles soient propriétaires ou mandantes, la dispersion des personnes qui en font partie, sauf une pension viagère à chacune. La pension est réduite au chiffre du patrimoine sacré, requis pour être admis aux ordres, environ 300 fr. pour les religieux mendiants.

» Le nombre des diocèses sera réduit au fur et à mesure des vacances. Il y a des réserves favorables à la Sicile, où les biens ecclésiastiques serviront à subventionner certains services publics.

Les troupes pontificales à la poursuite des brigands.

On lit dans le *Journal de Rome* du 13:
Les nouvelles que nous avons de Prostrone, touchant les opérations de la troupe pontificale pour la poursuite des brigands donnent des détails qui ont trait à quelques faits arrivés dans les journées des 9 et 10 de ce mois. Le commandant supérieur militaire dans les deux provinces de Maritime et Campagna avait ordonné que huit colonnes mixtes de gendarmes de ligne et de zouaves se missent en marche ensemble, à l'aube du 9, contre les brigands qui avaient fait halte sur tout dans les montagnes de Valle-Orsa. La colonne mixte, sous les ordres du capitaine Sparagona, arrivée à Monticelli, rencontra les brigands qui, après quelques coups de fusil, se retirèrent au haut de la montagne au-delà de la frontière napolitaine. Là, ils eurent à faire le coup de fusil contre la troupe qui y était campée et l'on a su depuis qu'entre les mains de cette troupe est tombé blessé le chef de bande Perna.

La colonne mixte, sous les ordres du major Eligi, a Valle-Oupe a combattu une bande; elle l'a mise en fuite et l'a poursuivie jusqu'à la même frontière. Par de là cette frontière, les brigands ont eu aussi à faire le coup de fusil contre les troupes qui s'y trouvaient en position. Le commandant en chef qui dirigeait une colonne mixte formant le centre de la ligne d'opérations sur le territoire de Castro a vu réunies, le 9, à midi toutes les colonnes à Colle-nuovo. Le mouvement ayant été ainsi exécuté, les colonnes sont rentrées dans leurs quartiers respectifs. Ledit jour, 9, une autre colonne sous les ordres du capitaine Arregoli composée de gendarmerie et de troupes de ligne se mettait en marche de Alatri et Guercino dans la direction des près de St-Nicolas. Ayant appris que dans une cabane sur le versant de la montagne dite Migleri quelques brigands étaient réunis, ayant avec eux un camarade blessé. La colonne divisée en deux fractions s'avança de ce côté. Les brigands ayant aperçu cette colonne prirent la fuite au nombre de 8 ou 10, portant sur leurs épaules le blessé et se dirigeant vers la faite de la montagne, ils y furent attaqués, mais à plusieurs reprises, il leur arriva des renforts si bien qu'ils se trouvèrent au nombre de 45. Un combat très vif s'engagea; la nuit y mit fin. Le lieutenant Cavi et le maréchal Spagnoli, dans cette circonstance, ont donné des preuves de fermeté et de courage:

Le 10, les colonnes mixtes de Veroli ont eu une rencontre sur le territoire de Bauro, collines des-Pietro avec 12 brigands, sous les ordres du fameux Capassi. De part et d'autre, on a échangé des coups de fusil et les brigands ont fini par prendre la fuite. Dans tous ces mouvements concertés, les troupes pontificales et des officiers ont donné une nouvelle preuve d'habileté et de fermeté, surtout en parcourant les lieux les plus difficiles dans les plus après montagnes au milieu des privations et des fatigues.

POLOGNE.

Les prisonniers polonais en Sibérie.

Nous empruntons à un journal de Cracovie les détails suivants sur la situation des déportés polonais dans l'extrême Russie:

« Les prisonniers politiques envoyés en Sibérie après le dernier soulèvement de la Pologne sont partagés en deux catégories, l'une est employée à coloniser les déserts, l'autre est aux travaux forcés. Les condamnés de la première catégorie sont éparpillés sur l'immense étendue de l'Asie-Occidentale depuis les Monts Oural et les Steppes d'Orenbourg jusqu'au lac de Baikal. Il n'y a pas un village où il n'y ait pas de déportés. Les condamnés aux travaux forcés sont internés à Ousof où ils sont employés dans une fabrique de sel, aux travaux les plus pénibles avec des criminels de la pire espèce; quelques femmes déportées à Alexandrowsky pour cause politique, travaillent aux mines d'argent et de plomb de Nertchinsky où se trouvent aussi quelques prêtres catholiques enchaînés et quelques étrangers parmi lesquels MM. Andreoli, de Lyon, Jean Bongard, de Fribourg et Henangio, de Bergame.

» Le nombre des déportés aux mines de Nertchinsky s'élève à plus de mille personnes. Dernièrement on a commencé à déporter tous les prisonniers de la classe bourgeoise et rurale à Kara, ville située à 300 verstes à l'orient de Nertchinsky. Cette localité contient du sable aurifère.

» Dans le village de Sievakova, à deux stations de Tchita, on a réuni 500 à 600 prisonniers politiques qui seront conduits à Nertchinsky à mesure qu'on leur préparera de la place. Il y a quelques groupes de déportés qui arriveront à peine à leur destination dans le courant de l'année prochaine.

Pour extrait: A. LAYTOU

Chronique locale.

A la fin de l'année, nous devons prier plus instamment nos abonnés en retard pour le paiement de leur abonnement, de nous en adresser le montant aussitôt que possible.

La voie de la poste, par un mandat qui peut être délivré dans tous les bureaux, est la plus facile et la plus sûre.

M. le comte Murat et M. le marquis du Tillet sont partis pour Paris pour assister au mariage de la princesse Anna Murat.

Par décision du 7 décembre courant, M. le Conseiller d'état directeur général des postes a créé un bureau de distribution à Albas.

Par décision du 8 décembre courant, M. le Conseiller d'état directeur général des postes a appelé aux fonctions de contrôleur des postes à Cahors, M. de Lesguern, contrôleur à Laval, en remplacement de M. Coutard, appelé à une autre destination.

A l'Exposition des produits des Beaux-Arts et de l'Industrie de Toulouse, MM. Edoux, Delpech et Pasquet, liquoristes à Cahors, ont obtenu chacun une médaille de bronze.

La cherté des truffes du Périgord va toujours croissant. Ce matin, dit l'*Écho de la Dordogne*, sur le marché de Périgueux, les prétentions des vendeurs atteignent des proportions inusitées. Voici la moyenne des cours qui se sont établis:

Sur choix, 24 fr. le kil.;
Première qualité, 22 fr. le kil.;
Deuxième qualité, 20 fr. le kil.;
Petites truffes, 16 fr. le kil.

On nous écrit de Cajarc:

Le 7 du courant, vers sept heures du matin, le feu éclata à une grange du village de Frontenac, appartenant au nommé Férauts Dominique, propriétaire.

Quelques heures auparavant, Férauts était entré dans la grange sans lumière. Il ne peut expliquer d'où provient le sinistre: Environ 7,000 kilos de foin, paille, ou planches de chêne et plusieurs instruments aratoires ont été la proie des flammes.

Les pertes s'élèvent à dix-sept cents francs. L'immeuble était assuré à la Cie le *Midi*.

On nous écrit de Gramat:

Le 13 décembre, un vol de noix a été commis par le nommé B..., au village de Padirac, dans une maison non habitée, avec escalade et effraction. Procès-verbal a été dressé.

CARTE VICINALE DU LOT.

AVIS.

La Carte Vicinale du département du Lot, est mise en vente à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures, aux prix ci-après, savoir: 3 fr. pour les particuliers; 2 fr. pour les Mairies.

S'adresser au Bureau des travaux publics, à la Préfecture; et dans les bureaux de chaque Sous-Préfecture.

— On assure que l'académie de médecine vient de recevoir un mémoire très-intéressant sur les inconvénients du macadam au point de vue de l'hygiène. L'auteur, l'un de nos médecins les plus distingués, prouve qu'il faut attribuer à l'humidité permanente du macadam aux abords des villes, pendant la mauvaise saison, les émanations malsaines qui ont multiplié, depuis quelques années, les cas de fièvres typhoïdes, malignes et autres, dans des proportions considérables, et à la poussière du macadam, pendant la belle saison, les ophtalmies, les bronchites aiguës, les affections des premières voies; sa conclusion est que le macadam, dont l'entretien est coûteux et les avantages contestables au point de vue de la circulation devrait être abandonné comme en Angleterre, où on a renoncé à ce système.

DÉMONÉTISATION

des pièces de 20 et de 50 centimes.

(Loi du 25 Mai 1864.)

Avis important.

Nous sommes à l'époque du solde des contributions de toute nature, les redevables sont engagés de nouveau à verser dans les caisses publiques, les pièces de 20 et de 50 centimes dont le retrait est prescrit par la loi du 25 mai.

Emprunt Pontifical

Dans les circonstances actuelles, et à la fin de l'année, le Gouvernement pontifical a des charges auxquelles il ne peut satisfaire avec ses ressources ordinaires.

Nous venons en conséquence solliciter plus activement les personnes dévouées au St-Siège, afin qu'elles lui viennent en aide pour souscrire à l'emprunt décrété en 1864 dont la moitié environ resté encore à couvrir.

JEAN CANGARDEL, et FILS,
Banquiers, à Cahors,

Délégués pour l'Emprunt Pontifical.

A VENDRE

le Café de la Comédie

avec tout le mobilier qui le compose.

S'adresser pour les renseignements à M. Lugal qui en est le propriétaire.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux; 1° des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0; 2° des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse; 3° des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0 remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

47 décembre Cassan (Marie), rue Coin-de-Lastie.
48 — Martory (Louise), naturelle, rue Fondue-Basse.
48 — Marmiesse (Jean-Louis), rue Donzelle.
49 — Pouget (Jean), rue St-Jame, Jumeaux
49 — Pouget (Louis),

Décès.

46 — Enfant du sexe féminin, né-mort, des époux Delpech et Courdresses, boulevard Sud.
47 — Miquel (Etienne), 21 ans, Pont-Neuf.
48 — Garrigues de Flaujac (Marie-Anne-Antoinette), dite Euphrasie, 56 ans, boulevard Nord.
49 — Capdeville (Jean-Baptiste), ancien notaire, 80 ans, Regourd.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 17 décembre 1865.

8 versements dont 2 nouveaux 332^{fr} »
2 remboursements dont 1 pour solde 2,295^{fr} 45

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Faits Divers.

NOUVEL AVIS AUX PORTEURS DES OBLIGATIONS DE LA DETTE GÉNÉRALE OTTOMANE 5 0/0.

L'emprunt Ottoman nouveau annoncé par la banque impériale ottomane dans les journaux de ce jour, ne modifie en rien les explications rassurantes que nous avons cru devoir donner aux porteurs de la dette générale ottomane 5 0/0, par notre avis publié dans les principaux journaux de Paris.

S'il est vrai que, contre toute attente, la banque impériale ottomane prétend que des revenus spéciaux seront affectés au service de cet emprunt, il est vrai également que cette affectation est nulle en ce qui touche les taxes sur les moutons de Roumélie et de l'Archipel, et sur les revenus de la Syrie. En effet, les taxes sur les moutons, qui étaient la garantie d'une dette du gouvernement ottoman envers la Société générale de Constantinople, devraient redevenir libres dans le terme de quatre années, et redeviendront réellement

libres à l'échéance de ce terme. Ces taxes feront dès lors retour aux revenus généraux qu'elles accroîtront, suivant la loi, au profit des porteurs du 5 0/0. Il en est de même des revenus de la Syrie qui, libres en 1868, rentreront dans les revenus généraux dont aucune parcelle ne peut être détachée au détriment des créanciers généraux de la Turquie.

Tout acte qui en disposerait autrement ne saurait être exécuté et devrait être considéré comme non avenu.

L'espèce d'empiètement contre lequel nous voulons rassurer le public, n'est que d'une importance secondaire; mais il convient de le signaler dès aujourd'hui pour prévenir des tentatives plus graves et en dénoncer à l'avance la complète nullité.

Paris, le 15 décembre 1865.

Pour les contractants,
Louis MERTON.

COMMISSION DES FINANCES DU MEXIQUE.

TIRAGES

DES OBLIGATIONS MEXICAINES.

Le 2 JANVIER prochain, le deuxième tirage des Obligations mexicaines de la 1^{re} série et le premier tirage des Obligations mexicaines de la 2^e série auront lieu publiquement à Paris, au Cirque de l'Impératrice (Champs-Élysées), à 10 heures précises du matin.

TIRAGE DE LA 1^{re} SÉRIE.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante:

La 1 ^{re} à.....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total..	1,500,000

Les 781 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500.

TIRAGE DE LA 2^e SÉRIE.

Les Obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante:

La 1 ^{re} à.....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total..	1,500,000

Les 756 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

AVIS.

Le *Comptoir d'Escompte*, à Paris, et MM. les *Receveurs généraux, Receveurs particuliers et Percepteurs*, dans les départements, délivrent des **Obligations mexicaines de la 2^e série**, entièrement libérées et timbrées, au cours moyen de la Bourse de Paris, sans commission ni courtage.

Ces obligations sont absolument identiques aux obligations de la 1^{re} série: — Elles jouissent d'un revenu égal de 30 fr. par an; — elles sont **remboursables à 500 fr.**, en cinquante ans, par voie de tirages au sort faits publiquement à Paris, tous les six mois, le 2 janvier et le 2 juillet de chaque année; — elles seront **remboursées une seconde fois** à la fin de l'opération, à 340 fr., au moyen de rentes françaises déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations; — les **lots** qui leur sont attribués sont égaux en nombre en chiffres aux lots afférents aux Obligations de la 1^{re} série.

BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE.

EMPRUNT OTTOMAN 1865

DIVISÉ

EN 300,000 OBLIGATIONS

rapportant 30 fr. d'intérêt par an, payables: 15 fr. le 1^{er} janvier et 15 fr. le 1^{er} juillet.

EMISES A 330 FRANCS

ET

REMBOURSABLES A 500 FRANCS

en 21 ANS ou 42 semestres, par tirages semestriels.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

du 20 au 22 Décembre 1865 inclus.

Le 1^{er} Tirage aura lieu dans la première quinzaine de juin 1866.

Le prix d'émission de 330 francs est payable, savoir:

En souscrivant.	30 fr.
À la répartition.	75
Du 1 ^{er} au 6 février.	75
Du 1 ^{er} au 6 avril.	75
Du 1 ^{er} au 6 mai.	75

Total égal. . . 330 fr.

Ces obligations sont émises avec la jouissance des intérêts à partir du 1^{er} janvier 1866; le premier coupon d'intérêt de 15 francs sera payable le 1^{er} juillet prochain.

Les trois derniers versements peuvent être escomptés à raison de 6 0/0 l'an. En tenant compte des délais accordés pour les versements, le prix réel de l'obligation ressort à 325 fr. 88 c. donnant un revenu annuel de 9,20 0/0.

l'emprunt 14,000,000
2° Les minerais de cuivre extraits actuellement des mines de Tokat, évalués à..... 2,500,000
3° Les sommes affectées au remboursement des serghis de Syrie, qui seront librés en 1868, et qui s'élèvent annuellement à environ..... 6,500,000

On souscrit aux Agences de la Banque impériale ottomane : A PARIS, 15, place Vendôme. A LYON, Chez MM. : P. GALLINE et C°; V° MORIM PONS et MORIN; AYNARD et RUFFER.

Crédit Lyonnais.

A MARSEILLE, chez MM. P. BLAVET et C°. A BORDEAUX, à l'administration des Chemins de fer du Midi, allées d'Orléans, 40. A LONDRES, 4, Bank-Buildings, à l'Agence de la Banque impériale Ottomane.

On peut souscrire par correspondance en envoyant le montant du premier versement en billets de banque ou en chèques sur les grands établissements financiers, ou en papier sur Paris à courts jours.

UNIVERSITÉ DE FRANCE ACADEMIE DE TOULOUSE.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Une adjudication publique, pour les fournitures ou travaux ci-dessous désignés, à faire, pendant l'année 1866, au Lycée Impérial de Cahors, aura lieu le 28 décembre 1865, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'établissement.

- 1° Pain, 2° Viande de boucherie, 3° Vin, 4° Epicerie (Articles divers), 5° Blanchissage du linge, 6° Drap bleu pour uniforme, 7° Façon des vêtements d'uniforme, 8° Chaussure.

Les soumissions devront être cachetées et déposées à l'Économat dudit Lycée, avant le 27 décembre courant.

Les intéressés pourront prendre connais-

sance, tous les jours, de 8 à 11 heures du matin, et de 2 heures à 4 heures du soir, au cahier des charges, qui reste déposé à l'Économat. Cahors, le 2 décembre 1865. Le Proviseur du Lycée, L'Économat, RICHAUD. H. RAVENEL. Vu : L'Inspecteur de l'Académie, J. DURAND.

Crédit foncier de France.

22 décembre 1865.—52° tirage des obligations foncières 3 et 4 0/0 de 1853. — Un lot de 100,000 fr. — Un lot de 50,000 fr. — Un lot de 40,000 fr. — Un lot de 30,000 fr. — Un lot de 20,000 fr. — Un lot de 10,000 fr. — 8 lots de 5,000 fr.

AVIS.

Le plan parcellaire des terrains à occuper dans la commune de Milhac, par le chemin vicinal d'intérêt commun, n° 73, est déposé à la mairie de Milhac, du 17 au 25 décembre.

Extrait du Gourdonnais n° 974.

Bulletin commercial de la deuxième quinzaine de Novembre 1865.

PRIX OFFICIEL MOYEN DES GRAINS DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT

Table with columns for grain types (Blé, Méteil, Seigle, Orge, Sarrasin, Maïs, Avoine, Pois, Lentilles, Haricots) and sub-columns for hectare and weight (100 k, 400 k). Rows list various locations like Cahors, Castelnau, Montcuq, etc.

MARCHÉS AUX BESTIAUX DE CAHORS.

Table with columns: Amenés, Vendus, Poids moyen, Prix moyen du kilo. Rows: Bœufs, Veaux, Moutons, Porcs.

MARCHÉS DU RAYON

HAUSSE.—Nérac, 5 c.; La Réole, 10 c. BAISSÉ.—Bazas, 15 c.; Condom, 25 c. SANS VARIATION.—Villeneuve-sur-Lot.

COMESTIBLES

Table with columns for food items (Pain, Viande, Pommes, Chataignes, Fourrages) and sub-columns for quantity and price. Rows list various locations like Cahors, Castelnau, etc.

COMBUSTIBLES

Table with columns for fuel items (Bois, Charbon) and sub-columns for quantity and price. Rows list various locations like Cahors, Figeac, etc.

ORFÈVRES CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE). RÉARGENTURE DES COUVERTS ET DE L'ORFÈVRES.



Nous faisons observer que toutes les pièces d'Orfèvrerie que nous livrons sont établies très-solidement et que la facilité que présentent nos procédés pour réargenter tous objets en métal permet de pouvoir toujours recharger d'argent les pièces dont l'usage aurait altéré la première argenture; cette faculté rend l'usage de nos couvertures, d'une durée pour ainsi dire éternelle.

tre en garde contre les offres de réargenture souvent faites à des prix inférieurs aux nôtres. Les objets fabriqués par nous, même lorsqu'après un long usage, le métal inférieur apparaît à certaines places, contiennent une quantité notable d'argent dont nous tenons exactement compte. La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attiré, leur inspirant toute confiance, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité. CHRISTOFLE ET C°.

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉ NIDE

ALFÉ NIDE

CHRISTOFLE

D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ

A L'USAGE DES GENS DU MONDE. Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison. Par le Dr J. MAN, prof. spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 152. 4e édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr., poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'auteur, R. MASSON, lib. 26, r. de l'Ancre-Comédie, et les princ. lib. de Paris, des départ., et de l'étranger. Du même auteur : 'Traités pratiques des MALADIES DES VOIES URINAIRES' Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde. 10e édit. 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES D'ANATOMIE Maladies contagieuses. Rétrécissements. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Pertes. Débilité, suite d'exécès. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitement. Hygiène. Préventifs. Prix : 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitement, consultations de midi à 2 heures, et par correspondance. (Affranchir.)

LIQUEUR DES MOINES BÉNÉDICTINS de l'Abbaye de Fécamp



Cette liqueur n'a pas varié depuis 1510. Les anciens moyens employés à sa fabrication sont même religieusement conservés.

Sa partie active est presque exclusivement composée de plantes croissant dans les falaises de la Normandie, récoltées et infusées au moment de la sève et de la floraison.

Ces herbes, par leur voisinage de la mer, encore toutes saturées de brome, d'iode et de chlorure de sodium, développent et conservent dans les liquides spiritueux et sucrés leurs principes vivifiants et salutaires.

L'industrie moderne emploie généralement, dans la fabrication des liqueurs, des esprits de betteraves, de grains, de pomme de terre plus ou moins bien rectifiés, dont l'effet peut être nuisible.

La LIQUEUR DES BÉNÉDICTINS DE L'ABBAYE DE FÉCAMP est au contraire favorable à la santé, puisque sa base spiritueuse est uniquement composée des eaux-de-vie de Cognac des premiers crus.

On peut ainsi résumer ses qualités : « Netteté de goût onctuosité franche et bien fondue ; » Bouquet délicieux s'améliorant en vieillissant ; » Nul aussi n'a jamais contesté, depuis plusieurs siècles, ses vertus anti-apoplectiques, apéritives, digestives et anti-spasmodiques lorsqu'elle est étendue d'eau. »

Plusieurs célébrités médicales de France et de l'étranger lui ont donné un éclatant témoignage de sympathie et ont constaté son intervention des plus heureuses dans les affections épidémiques de toute nature, soit comme préservatif, soit comme prophylactique.

Enfin c'est une bienfaisante et agréable liqueur dont l'usage journalier et modéré ne peut que faciliter toutes les fonctions de l'organisme.

NOÏA.— Les caisses sont de 12 bouteilles ou de 12 1/2 bouteilles.— Chaque bouteille porte l'empreinte des cachets ci-dessus. L'AGENCE GÉNÉRALE DE PARIS SE TROUVE 19, RUE VIVIENNE. L'Entrepôt général, chez M. LEGRAND, aîné, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Cette liqueur se trouve en France et à l'étranger dans tous les cafés, chez les négociants en vins et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc.; et à Cahors, chez MM. Gambetta Jne, négociant; Lutzi, confiseur; St-Jean, confiseur; Laparra et Sers négociants à Douelle.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

Le collage des Vins

PAR LA PULVÉRINE D'APPERT (INVENTEUR DES CONSERVES ALIMENTAIRES)

Est le clarifiant le plus prompt, le plus infaillible. Mariage facile des vins de différents crus. 8 fr. le kil. pour 32 ou 64 pièces de vin. (C'est 6 ou 12 c. au plus par hectolitre!) Par 5 kil. et au-dessus, franco et payable à 3 mois; au-dessous suivi de remboursement. S'adresser à l'usine, rue de la Mare, 75, Ménilmontant-Paris.

A VENDRE

Quatre paires de MEULES magnifiques et éprouvées, provenant du moulin de Floyras, sur le Lot, avec tous leurs accessoires, ainsi que le bois de charpente de cette Usine, qui a été démolie.

S'adresser à M. Ch. Bercego, avocat, au château de Floyras, près Castelnaud (Lot.)

Guérison de l'Épilepsie

La Brochure du Dr DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. Vidal, pharmacien de 1re classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

A LOUER

UN GRAND APPARTEMENT

au 1er étage, situé rue Portail-au-Vent, avec écurie et remise. S'adresser à M. Moncoulier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

AVIS

Compagnie anonyme de magasins publics et généraux à Bordeaux, avec salle de vente publique.

L'administration porte à la connaissance du public qu'elle vient de désigner comme agents correspondants : A Cahors : M. Caprais Cayla; A Puy-l'Évêque : M. Tissendé; A Luzech : M. Richard; A Douelle : MM. Laparra et Sers, auxquels on peut s'adresser pour toutes opérations de consignation, avances, magasinage, ventes et achats sur la place de Bordeaux.